



Sulfate ferrique 50%

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité# CHE-7002S

Date de révision 23 octobre 2023

Version:5.0

1. Identification

Identificateur de produit

Identité du produit

Sulfate ferrique 50%

Autres moyens d'identification;

Sulfate ferrique 50%

Formulaire de produit

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Traitement municipal et industriel de l'eau et des eaux usées pour l'élimination de la turbidité, de la couleur, des solides en suspension et du phosphore. Compactage des boues et réduction du volume. Étang de traitement. Clarification des eaux usées huileuse et flottation à l'air dissous. Rupture de l'émulsion.

Restrictions d'utilisation:

Non disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)
155 Gordon Baker Road Suite 300
Toronto, Ontario M2H 3N5

Chemtrade Logistics Inc. (US)
90 East Halsey Road, Suite 200
Parsippany, NJ 07054

Secours

Téléphone No

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (Toronto)

CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Service clientèle:

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Corrosion du métal; H290

Peut être corrosif pour les métaux.

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée / irritation cutanée
catégorie 2; H315

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire,
catégorie 1; H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage



Danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

[Prévention]:

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P330 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

P301+312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P332+313 EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE: consulter un médecin.

P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage]:

P406 Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Eau Numéro CAS: 7782-18-5	35 - 69	non classée	non-notes supplémentaires
Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que Fe ₂ (SO ₄) ₃ •9H ₂ O (sulfate ferrique sec) Numéro CAS: 0010028-22-5 Synonymes : Ferric sulfate	30 - 60	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302 Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Corrosion du métal; H290	non-notes supplémentaires
Acide sulfurique Numéro CAS: 0007664-93-9 Synonymes : Sulfuric acid	0.1 - 5	Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1A; H314: C ≥ 15 % Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319: 5 % ≤ C < 15 % Corrosion du métal; H290 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	non-notes supplémentaires

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités

En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Yeux

Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Peau

Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée

avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et boire lentement plusieurs verres d'eau. Appeler un médecin. Ne PAS administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou prise de convulsions.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Résumé**

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : MISE EN GARDE : Peut causer des brûlures oculaires ou cutanées. Éviter les vapeurs.

EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES

YEUX : Une destruction des tissus et des lésions oculaires permanentes peuvent se produire en l'absence de traitement immédiat.

PEAU : Peut être corrosif et causer des brûlures graves.

INGESTION : Corrosif pour les muqueuses de la bouche, de l'œsophage, de l'estomac et de la gorge.

INHALATION : Éviter les brumes, potentiellement très irritantes.

TOXICITÉ AIGÜE : Une exposition aux brumes peut entraîner des brûlures oculaires, cutanées et pulmonaires. Éviter les brumes.

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LES ORGANES CIBLES : Contient un produit susceptible de causer des lésions du tractus gastro-intestinal et des voies respiratoires.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Peau

Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction recommandés: Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau ou un gros jet d'eau. L'utilisation d'un gros jet d'eau peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de soufre à températures élevées. Des gaz dangereux peuvent se former au contact de substances chimiques comme les cyanures, les sulfures et les carbures. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire

doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fumer.

Risque d'incendie: Le produit n'est pas inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

Instructions de lutte contre les feux: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. **Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.**

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Autres informations: Ne pas laisser les eaux de ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° 154

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement. Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage: Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer les matières déversées dans un conteneur approprié pour les éliminer. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Rangement sous clé.

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et lorsque vous quittez le travail. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas la brume, les sprays et les vapeurs. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Utiliser de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir/stocker à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver dans un contenant d'origine ou un contenant corrosif résistant et/ou doublé.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes, comburants puissants. Alcalis. Métaux.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Traitement municipal et industriel de l'eau et des eaux usées pour l'élimination de la turbidité, de la couleur, des solides en suspension et du phosphore. Compactage des boues et réduction du volume. Étang de traitement. Clarification des eaux usées huileuse et flottation à l'air dissous. Rupture de l'émulsion.

Restrictions d'utilisation:

Non disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Paramètres de contrôle****Exposition**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0007664-93-9	Sulfuric acid	ACGIH	TWA: 0.2 mg/m ³
		OSHA	TWA 1 mg/m ³
		NIOSH	TWA 1 mg/m ³
		Alberta	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	0.2 mg/m ³ TWA (contained in strong inorganic acid mists, thoracic)
		Manitoba	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)
		Nouveau-Brunswick	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)
		Nouvelle-Écosse	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)
		Territoires du Nord-Ouest	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction, strong acid mists only) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction, strong acid mists only)
		Nunavut	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
		Ontario	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic)
		Île-du-Prince-Édouard	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)

		Québec	1 mg/m ³ TWA/EV 3 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
		Yukon	1 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ STEL
0010028-22-5	Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que Fe ₂ (SO ₄) ₃ •9H ₂ O (sulfate ferrique sec)	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		



Contrôles de l'exposition Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux Peau

Lunettes de sécurité chimique et écran facial.

Eviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection appropriés.

Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Contrôles d'ingénierie

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres pratiques de travail

Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants chimiquement compatibles, vêtements de protection et lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques, écran facial. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement

les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.
Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	Brun rougeâtre
Odeur	Inodore
Point de congélation (°C)	<-50°C (< -58°F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
pH	0
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	Aucune information disponible
Gravité spécifique	1.40 - 1.51
Density (lbs/gal)	11.7 - 12.6

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut faire évoluer de l'hydrogène gazeux inflammable. Peut réagir exothermiquement avec de l'eau libérant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec certaines bases.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, comburants puissants. Alcalis. Métaux.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre à températures élevées. Des gaz dangereux peuvent se former au contact de substances chimiques comme les cyanures, les sulfures et les carbures.

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	817	NA	NA	NA	NA

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que Fe ₂ (SO ₄) ₃ •9H ₂ O (sulfate ferrique sec) - (10028-22-5)	500.00, Rat - Catégorie: 4	2,000.00, Rat - Catégorie: 4	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Acide sulfurique - (7664-93-9)	2,140.00, Rat - Catégorie: 5	Pas de données disponibles	510.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0007664-93-9	Acide sulfurique	CIRC	Groupe1: Oui; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A2 (in strong inorganic acid mists)
0010028-22-5	Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que Fe ₂ (SO ₄) ₃ •9H ₂ O (sulfate ferrique sec)	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	4	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles:

Symptômes et effets, aigus et différés:

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : MISE EN GARDE : Peut causer des brûlures oculaires ou cutanées. Éviter les vapeurs.

EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES

YEUX : Une destruction des tissus et des lésions oculaires permanentes peuvent se produire en l'absence de traitement immédiat.

PEAU : Peut être corrosif et causer des brûlures graves.

INGESTION : Corrosif pour les muqueuses de la bouche, de l'œsophage, de l'estomac et de la gorge.

INHALATION : Éviter les brumes, potentiellement très irritantes.

TOXICITÉ AIGUË : Une exposition aux brumes peut entraîner des brûlures oculaires, cutanées et pulmonaires. Éviter les brumes.

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LES ORGANES CIBLES : Contient un produit susceptible de causer des lésions du tractus gastro-intestinal et des voies respiratoires.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voie(s) d'exposition la plus probable: Peau, Yeux

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que Fe ₂ (SO ₄) ₃ •9H ₂ O (sulfate ferrique sec) - (10028-22-5)	133.00, Gambusia affinis	12.39, Daphnia longispina	Pas de données disponibles
Acide sulfurique - (7664-93-9)	27.00, Lepomis macrochirus	101.00, Daphnia magna	101.00, Desmodesmus subspicatus

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

14. Informations relatives au transport



Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	UN3264	UN3264	UN3264
Nom d'expédition des Nations unies	UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains Ferric Sulfate, Sulfuric Acid), 8, III	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains Ferric Sulfate, Sulfuric Acid)	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains Ferric Sulfate, Sulfuric Acid)
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: 8 Sous-classe: Non applicable	IMDG: 8 Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: 8 Sous-classe: Non applicable
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non;		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible		

15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Classement NFPA

Santé (bleu) :3

Feu (rouge) :0

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :ACID



Remarque : Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurerait dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérogènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)]

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que $\text{Fe}_2(\text{SO}_4)_3 \bullet 9\text{H}_2\text{O}$ (sulfate ferrique sec) (Présent)

Acide sulfurique (Présent)

Eau (Présent)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler:

Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que $\text{Fe}_2(\text{SO}_4)_3 \bullet 9\text{H}_2\text{O}$ (sulfate ferrique sec) (1,000.00)

Acide sulfurique (1,000.00)

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que $\text{Fe}_2(\text{SO}_4)_3 \bullet 9\text{H}_2\text{O}$ (sulfate ferrique sec)

Acide sulfurique

Eau

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que $\text{Fe}_2(\text{SO}_4)_3 \bullet 9\text{H}_2\text{O}$ (sulfate ferrique sec)

Sulfuric acid

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que $\text{Fe}_2(\text{SO}_4)_3 \bullet 9\text{H}_2\text{O}$ (sulfate ferrique sec)

Acide sulfurique

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurerait dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérogènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)]

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm. Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer et les anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurerait dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérogènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)]

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que Fe ₂ (SO ₄) ₃ •9H ₂ O (sulfate ferrique sec) (0010028-22-5)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Acide sulfurique (0007664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Acide sulfurique, sel de fer(3+) (3:2), en tant que Fe ₂ (SO ₄) ₃ •9H ₂ O (sulfate ferrique sec) (0010028-22-5)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Acide sulfurique (0007664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui

16. Autres informations

Date de révision de la 10/23/2023

fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Avertissement: Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Sommaire

Section :	Modification
1	Mise à jour des coordonnées
2	Mise à jour de la classification des dangers
3	Mise à jour de la langue
4	Mise à jour de la langue
5	Mise à jour de la langue
6	Mise à jour de la langue
7	Informations mises à jour
11	Informations mises à jour
12	Informations mises à jour
13	Mise à jour de la langue

14	Mise à jour du groupe d'emballage/changé du groupe d'emballage II au groupe d'emballage III
15	Informations mises à jour

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.

